



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 Novembre 2023

Délibération n°8

Objet : Budget annexe Portage de repas - Décision Modificative n°2 - Approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif Annexe Portage de repas du CCAS.

Et considérant

Dans l'écriture du budget primitif 2023 du budget annexe du portage de repas, il a été prévu des crédits au chapitre 012 « Charges du personnel frais assimilés » pour la somme de 100 656.00€. Or, pour ce chapitre, l'estimation de la dépense serait proche de 115 156€. Il y a lieu de prévoir un budget supplémentaire de 14 500.00€ pour la partie masse salariale.

Au niveau du chapitre 011 « charges à caractère général », par rapport au réalisé et BP2023, nous estimons faire une économie de 14 500€ sur la ligne budgétaire 6111 « contrat de prestations de services entreprises ».

En conséquence, il convient de modifier par une décision modificative le budget :

- En enlevant 14 500 € du chapitre 011 « Charges à caractère général » sur le compte 611 Contrat de prestations services.
- En ajoutant 14 500 € au chapitre 012 « Charges du personnel frais assimilés » sur le compte 64111 Rémunération principale.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Chapitre ou ligne budgétaire	Compte	Libellé du compte	Montant
Dépenses	011	611	Contrats de prestation services	- 14 500,00
	012	64111	Rémunération principale	14 500.00
Total Dépenses				0,00

L'Assemblée Délibérante :

- approuve la décision modificative n°2 - Budget Annexe du Portage de repas.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 16
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

Pour le Président et par délégation
 Le Vice-Président du C.C.A.S.

Frédéric DURAND